

## COMMISSION PREVENTION DES DECHETS

### Compte-rendu de la réunion du 22/02/2021

#### Tableau des présences

	Collectivité représentée	Nom	Présence
1	CA Bassin Bourg en Bresse	<b>Patrick BAVOUX</b>	Présent
2	CA Bassin Bourg en Bresse Organom - Président	<b>Yves CRISTIN</b>	Excusé
3	CA Bassin Bourg en Bresse	<b>Jean Luc EMIN</b>	Excusé
4	CC de la Dombes Organom Vice-présidente	<b>Audrey CHEVALIER</b>	Présente
5	CC de la Dombes	<b>Michel JACQUARD</b>	Excusé
6	CC de la Dombes	<b>Jean-François JANNET</b>	Présent
7	CC de la Dombes	<b>Christophe MONIER</b>	Excusé
8	CC Plaine de l'Ain Organom Vice-présidente	<b>Hélène BROUSSE</b>	Présente
9	CC Plaine de l'Ain	<b>Bernard GUERS</b>	Présent
10	CC Plaine de l'Ain	<b>Paul VERNAY</b>	Excusé
11	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	<b>Antoine BAUTAIN</b>	Présent
<b>Taux de présence</b>			<b>55%</b>

#### Ordre du jour :

Accueil et tour de tables sur les rôles et attentes

- 1/ Fin du CODEC : concertation sur les soutiens et la poursuite des actions lancées en 2020
- 2/ Projet déchèteries professionnelles : définition des modalités d'accompagnement d'Organom
- 3/ Appel à manifestation d'intérêt avec la CMA de l'Ain : retour sur les lauréats et soutiens envisagés
- 4/ Budget prévisionnel 2021 : discussion et propositions éventuelles
- 5/ Questions et sollicitations diverses

## Introduction

---

**Audrey Chevalier, vice-présidente chargée de la prévention des déchets**, remercie les participants et rappelle quelques notions sur le rôle des élus au sein de cette Commission : évaluer et orienter le travail du service Prévention en soumettant des propositions au bureau d'Organom.

**Afin de faciliter les échanges entre les élus de la Commission, une liste avec les coordonnées mail et tél sera jointe à ce compte-rendu.**

Elle rappelle aussi le contexte et les enjeux de la prévention des déchets et de l'économie circulaire. Selon la définition de l'ADEME : la prévention consiste à réduire quantitativement et qualitativement la productivité et la nocivité des déchets générés tout au long du cycle de vie et d'usage des produits. Les leviers pour les collectivités sont la sensibilisation à la consommation responsable, la lutte contre le gaspillage des ressources, le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation des objets ou encore la gestion de proximité des biodéchets.

Nathalie Duguey évoque la récente loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire) de février 2020 qui vient compléter et mettre en œuvre les orientations de la FREC (feuille de route économie circulaire) qui a fixé un certain nombre d'objectifs ainsi que les synthèses existantes réalisées par les associations Amorce et Rudologia (en pièce jointe avec l'envoi de ce compte-rendu)

**Plusieurs élus de la Commission sont intéressés par des formations sur le contexte réglementaire dans ce domaine. Le service prévention évaluera l'offre actuelle pour une proposition aux élus.**

David Thomas rappelle l'obligation pour les EPCI de mettre en place un PLPDMA (programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés). Ils sont encadrés par un décret du 14 juin 2015 qui précise leur contenu et les modalités d'élaboration et de suivi. Les orientations des PLPDMA doivent être compatibles avec les plans régionaux.

**La Commission souhaite qu'Organom contribue à l'élaboration des PLPDMA et poursuive un accompagnement sur la méthode et l'animation pour faciliter les échanges entre les collectivités**

## Approbation du précédent compte-rendu

---

Le compte-rendu de la dernière Commission du 10 janvier 2020 est approuvé par les membres présents mais avec une certaine réserve étant donné l'antériorité importante et le changement de mandature depuis lors. Une copie sera rajoutée à ce compte-rendu.

## 1/ CODEC : dépenses 2020 et suites en 2021

---

Aude Cartoux présente les actions maintenues en 2020 ainsi qu'une première approche des dépenses pour chaque EPCI.

La Commission est informée que même si l'ADEME n'a pas versé de subvention en 2020, il y a un reliquat de presque 10 000€ sur les subventions perçues en 2018 et 2019.

La Commission échange sur deux scénarios à présenter en bureau :

- Verser le reliquat des 10 000€ aux EPCI, au prorata des dépenses engagées par chacun,
- Verser la totalité de la subvention, comme les 2 premières années du CODEC et donc abonder avec le budget d'Organom. Le montant total de la subvention, en l'état actuel des justificatifs fournis, s'élève à 33 000 €.

**La Commission souhaite proposer au bureau de reverser la totalité de subvention à chaque EPCI (dans la limite des seuils indiqués dans la convention) en utilisant le reliquat de la subvention ADEME. Le reste de la subvention étant financé par Organom.**

Questions/remarques de la Commission :

Concernant les gobelets réutilisables, la question se pose du rôle du syndicat de proposer une aide pour les structures locales sachant que tous les EPCI disposent désormais d'une solution de prêt.

Quatre actions menées par Organom et toujours en cours en 2021, sont présentées aux élus de la Commission.

### **1. Annuaires des solutions locales pour des évènements éco-responsables**

Cette action a déjà été validée en 2020, mais sa mise en œuvre a été reportée à 2021. Une enquête très fournie a été menée par Aude Cartoux auprès des EPCI sur le matériel mis à disposition pour les organisateurs.

La Commission propose d'élargir dans un second temps à d'autres solutions éco-responsables comme les toilettes sèches, ou le prêt de matériel événementiel. Un lien internet pourra aussi être ajouté pour permettre l'insertion de solutions privées ou associatives sur demande.

Une possibilité de partenariat a été soumise au Département pour un déploiement plus large, mais celui-ci n'ayant plus la compétence déchets, il ne peut donner suite. Un soutien pourra néanmoins être envisagé dans le cadre du pack prévention.

Questions/remarques de la Commission :

- Les élus de la Commission souhaitent connaître le budget nécessaire pour mettre en forme l'annuaire dématérialisé : seul le module de recherche sera acheté pour moins de 500€. La page sera créée par le responsable communication. Les élus souhaitent aussi prendre connaissance des résultats du questionnaire aux EPCI. Celui-ci sera joint à l'envoi du CR.

### **2. Guide papier, matériel et accompagnement pour des cantines « zéro-gaspi »**

Suite à un appel à candidature lancé en 2018, cinq restaurants scolaires ont pu être accompagnés avec l'association Triève Compostage Environnement (TCE) en 2019 pour évaluer le gaspillage alimentaire et proposer des actions correctives à mettre en place. Afin de poursuivre la démarche dans le cadre du CODEC, le service prévention a travaillé sur un guide pratique pour les communes et écoles, avec l'appui de TCE. La mise en forme, l'impression et la diffusion du guide sont prévues pour cette année.

**Dans la continuité de ce travail, il est proposé d'acheter du matériel de pesée (estimation 1000€) et de poursuivre les accompagnements à la rentrée 2021, si la situation sanitaire le permet. Des volontaires en service civique pourraient être déployés pour les accompagnements.**

Questions/remarques de la Commission :

- M.Guers propose de mutualiser les moyens humains (services civiques) et/ou le matériel acheté par certains EPCI en vue de multiplier les pesées dans les cantines des territoires voisins. Le service Prévention d'Organom va se rapprocher du service déchets de la CCPA et de la DDRJCS pour évaluer les conditions et la faisabilité d'un tel projet.

- La question est posée du nombre d'exemplaires du guide qui seront imprimés ? Les guides seront surtout diffusés sous forme dématérialisée mais il est possible de prévoir une centaine d'exemplaires afin d'en distribuer aux communes et écoles,
- Les élus de la Commission souhaitent avoir une copie du guide. La communication à déployer pour faire connaître le guide sera évaluée prochainement.

### **3. « Baraque anti-gaspi » (BAG) dans les campings**

Cette action s'inspire d'un projet mené en Vendée auprès de 25 campings. Un appel à candidature lancé en 2019 a permis de d'identifier trois campings intéressés pour accueillir une BAG dans leur camping. Après un benchmarking local auprès de plusieurs structures associatives, il a été décidé de faire fabriquer la baraque par l'atelier FICA, basé à Meximieux. Un modèle a d'abord été élaboré avec l'appui d'un service civique avec pour objectif de privilégier les matériaux de récupération. Un prototype a ensuite été réalisé ainsi qu'une notice de montage. Il vient d'être installé dans le camping de Priay. Le faible coût du prototype (environ 1 300€ HT) est lié à la réalisation par une association et au fait qu'aucune protection particulière n'a été appliquée sur le bois (huile de lin). Le bardage a été réalisé à partir de palettes de récupération.

Les élus de la Commission sont informés de la possibilité pour les autres campings de faire appel à une autre structure locale pour la fabrication de leur BAG. Néanmoins, Organom pourrait commander deux autres exemplaires fabriqués par la menuiserie Falcand partenaire de l'atelier FICA. Le prix unitaire serait alors de 1 700€ HT sans le plancher ou la dalle béton si besoin.

**La Commission souhaite que le financement d'Organom soit maintenu pour les deux baraques restantes, comme cela était prévu lors de l'appel à candidature, même si les collectivités souhaitent faire fabriquer elles-mêmes leurs propres BAG pour les campings de leur territoire. Organom pourra alors apporter son soutien financier.**

#### Questions/remarques de la Commission :

- Mme Brousse propose de faire appel à l'atelier d'insertion de Tremplin pour les autres baraques.
  - ⇒ L'atelier (MCIE) a été sollicité au début du projet, mais n'a pas été en mesure de répondre, par manque de moyen humain. Il pourra être sollicité de nouveau en fonction des besoins.

### **4. Permanences France Nature Environnement de l'Ain (FNE01) sur les couches lavables et diffusion d'un guide**

Cette action portée par FNE01 grâce au soutien d'Organom permet à l'association d'informer les jeunes parents sur l'utilisation des couches lavables et de proposer des kits d'essai avec les modèles actuels.

L'achat des couches lavables représente un investissement de départ qui peut être dissuasif et le choix du modèle est important. Aussi le fait d'être informé sur les bonnes pratiques et de pouvoir essayer des couches est un vrai plus. L'association a fait le choix de créer un guide afin de communiquer plus largement en dehors des permanences.

#### Questions/remarques de la Commission :

- Est-ce que Organom est légitime pour soutenir ce genre d'action ?
  - ⇒ Oui car la collectivité a ce rôle de sensibiliser aux pratiques d'éco-consommation et la majorité des EPCI (hormis la CCMP) ne se sont pas saisie de ce sujet. Il est rappelé que pour chaque enfant, de la naissance à la propreté (2 ans ½), les couches jetables représentent environ 1 tonne de déchets. L'enjeu pour la prévention des déchets est donc important.
- Quel est le budget prévu en 2021 sur cette action ?

- ⇒ En 2020, Organom a versé 5 000€ de subvention pour les permanences d'information, le prêt de kits et la création du guide. La demande de FNE pour 2021 est évaluée à 4 000€ (sans le guide).

**La Commission propose de reconduire le soutien d'Organom à FNE01 pour cette action.**

## **2/ Projet de déchèterie professionnelle**

Le projet de déchèterie professionnelle n'a pas pu être abordé par manque de temps. Une nouvelle Commission doit être organisée prochainement, afin de revenir sur ce sujet.

## **3/ Appel à manifestation d'intérêt avec la CMA de l'Ain**

L'AMI n'a pas pu être abordé par manque de temps. Une nouvelle Commission doit être organisée prochainement, afin de revenir sur ce sujet.

## **4/ Budget 2021 pour la prévention des déchets**

Un budget prévisionnel synthétique est présenté en séance, ainsi que les dépenses à prévoir pour la communication. Une version plus détaillée est présentée ci-dessous :

<b>Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>BP</b>	<b>Commentaires</b>
6068	Autres matières et fournitures	10 000€	Matériel de prêt (campings 5k€, cantines 3k€, manifestations 2k€) + divers expérimentations
617	Contrats de prestation d'études	20 000 €	Reliquat étude Inddigo 4k€ + étude valo encombrants 16k€
6132	Locations immobilières	500 €	Location salle
6135	Locations mobilières	500 €	Location matériel divers
6185	Frais de colloques et séminaires	500 €	Rencontres nationales
6251	Voyages et déplacements	1 000 €	Trajet divers
6257	Réceptions	1 000 €	Buffets réunions
6288	Autres services extérieurs	10 000 €	Animations ou prestations
657358	Autres groupements de collectivités	20 000 €	Subvention prévention aux EPCI
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et entreprises	30 000 €	AMI CMA 6k€, FNE 4k€, recycleries 10k€, divers réemploi, éco-événements, EIT ... 10k€
12	Charges de personnel	65 000 €	ETP attaché + 2/12 rédactrice
	Total dépenses	153 500 €	
	Ratio / BP Organom	0,82%	
7478	Recette Autres organismes	25 000 €	CD01 : 15 k€ (soutien 2020) ADEME : 10 K€ (aide pour étude)

## **5/ Questions et infos diverses**

### **Elus référents pour les PLPDMA**

Suite à la sollicitation de la CA3B qui relance son élaboration du PLPDMA, la Commission est consultée sur le choix de désigner un élu référent, ainsi qu'un suppléant, pour représenter Organom.

### **La Commission propose de faire appel aux volontaires parmi les élus présents :**

- ⇒ Antoine BAUTAIN se porte volontaire sauf pour la CA3B ou il fait également de partie de la CCES à titre professionnel. Audrey CHEVALIER se porte volontaire pour le suppléer.

### **Accompagnement régional du référentiel économie circulaire**

David THOMAS informe les élus de la possibilité pour chaque EPCI de développer l'économie circulaire dans la continuité du CODEC. Pour cela, les collectivités ayant la compétence économique peuvent candidater pour mettre en place le référentiel ADEME afin de viser la labellisation nationale. Un lien vers la vidéo explicative de l'ADEME est joint au mail avec le compte-rendu

### **Demande du Festival Popul'air :**

David GOBERT (torréfacteur) vient de créer une association pour l'organisation d'un événement musical éco-responsable. Il sollicite la participation (stand) et le soutien d'Organom sur le volet éco-consommation et prévention des déchets. Cette manifestation est prévue début juin sous réserve du contexte sanitaire.

**La Commission souhaite d'abord évaluer s'il peut y avoir d'autres évènements qui pourraient bénéficier de l'aide d'Organom. Le service prévention évoque le faible nombre de sollicitations chaque année. La Commission souligne aussi la possibilité de prêter du matériel.**

### **Fonctionnement d'AMORCE**


Plusieurs nouveaux élus souhaitent être informés sur l'activité de l'association Amorce. Nathalie Duguey rappelle l'historique de la création de l'association et son rôle actuel pour informer les collectivités sur les thématiques de l'énergie, des déchets et de l'eau et défendre leurs intérêts auprès des instances nationales. Chaque élu délégué à Organom recevra un guide sur les déchets fourni par Organom.

### **Prochaine réunion**

Certains points à l'ordre du jour n'ayant pu être abordés par manque de temps, les élus de la Commission souhaitent programmer rapidement une nouvelle réunion, si possible un mois après. La date du **22 mars** est évoquée étant donné les disponibilités des élus présents. Nathalie Duguey souligne toutefois qu'un délai aussi court entre deux commissions prévention sera difficile à tenir étant donné les autres réunions déjà prévues.

---

Fait à Viriat, le 9 mars 2021



Yves CRISTIN  
Président d'Organom

## Glossaire :

- 3CM : Communauté de communes de la Côtière à Montluel
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEPV : Association des acteurs économiques de la Plastics vallée
- ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat
- AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
- AURA : Région Auvergne Rhône Alpes
- BAG : « Baraque Anti-Gaspi » (nom donné aux boîtes à partage d'Organom)
- BP : Budget Primitif (prévisionnel)
- CA3B : Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- CCBS : Communauté de communes Bresse & Saône
- CCD : Communauté de communes de la Dombes
- CCES : Commission Consultative d'élaboration et de suivi
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- CCMP : Communauté de communes de Miribel et du Plateau
- CCPA : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- CCRAPC : Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon
- CD01 : Département de l'Ain
- CIRIDD : Centre international de recherche et d'innovation pour le développement durable
- CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
- CODEC : Contrat objectif déchet et économie circulaire
- COPIL : Comité de pilotage
- CSR : Combustible solide de récupération
- DAE : Déchets d'Activité des Entreprises
- DAOM : Déchets assimilés aux ordures ménagères
- DDT : Direction départementale des territoires
- DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DMA : Déchets ménagers et assimilés
- EIT : Ecologie industrielle et territoriale
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- ESS : Entreprise ou Economie sociale et solidaire
- FBTP : Fédération du bâtiment et des travaux publics
- FNE : Association France Nature Environnement
- FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
- HBA : Haut-Bugey agglomération
- Loi AGECE : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
- LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- MCIE : Mobilisation collective et individuelle à l'emploi
- OMr : Ordures Ménagères résiduelles
- PLP : Programme local de prévention
- PLPDMA : Programme/Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PME : Petites et moyennes entreprises
- RS : Redevance spéciale
- TCE : Trièves compostage et environnement
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TLC : Textiles, linges et chaussures